



Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PREMIERS PROJETS DE REGLEMENT NO 720

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2024, le conseil procédera au dépôt du premier projet de règlement :
 - Relative à la citation comme patrimonial l'église Ste-Luce de Disraeli
2. Les projets de règlement seront soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par, 7 octobre à 18h30 à au cabaret des arts, 311 Rue Laurier, Disraeli
3. L'objet de cette consultation est d'informer les intéressés sur le projet de règlement en cours:

Ce règlement prohibe la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'un certificat prévu aux règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la ville de Disraeli dont la demande ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement.
4. Lors de cette assemblée publique, le comité expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Les personnes intéressées peuvent aussi soumettre leurs commentaires par écrit d'ici le 19 septembre à 16h30 à l'adresse suivante : Hôtel de ville, 550 avenue Jacques Cartier, Disraeli, Québec, G0N 1E0 ainsi qu'à l'adresse courriel suivante dir-gen@villededisraeli.com.
5. Les projets de règlement ainsi que la description du projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Disraeli situé au 550 avenue Jacques Cartier à Disraeli durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site Internet de ville au www.villededisraeli.ca.
6. Les projets de règlement ne sont pas assujettis à l'approbation référendaire, mais le Règlement numéro 720 de citation de l'église Ste-Luce est sujette à un avis de recours à la Commission municipale du Québec.

DONNÉ À DISRAELI, CE 25e jour de septembre 2024.

Kim Côté, Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication



Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PREMIERS PROJETS DE REGLEMENT NO 720

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière à la Ville de Disraeli, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la ville au www.villededisraeli.ca et en affichant une copie à l'hôtel de ville, le 25e jour du mois de septembre 2024, entre midi heures et 13 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25e jour du mois de septembre 2024.

Kim Côté, Directrice générale et greffière-trésorière